

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de VERZY
du lundi 30 juin 2020

Le mardi 30 juin 2020 à 20h s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire Corbeaux Christophe.

Présents : Christophe Corbeaux, Simon Béatrice, Callens Franck, Barbier Mathis, Burlot Astrid, Dappoigny Jean François, Deville Marie Alice, Fougerouse Dominique, Gueugnon Sébastien, Jacquet Anne Laure, Maiziere Gilles, Morel Julia, Rochet Virginie, Terver Christophe, Cardinale Vanessa, Ingrid Lepreux.

Secrétaire de séance : Rochet Virginie

I. Compte administratif 2019 et affectation du résultat :

M. Christophe Corbeaux a présenté au conseil les résultats budgétaires de l'exercice 2019.

Les recettes investissements 58.571,60

Les dépenses investissements 231.802,46

Recettes de fonctionnement 784.943,04

Dépenses fonctionnement 518.099,11

Comme prévu par les textes, M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

Les réalisations en dépenses et en recettes sont alors soumises au vote du conseil.

Les associations suivantes ont été ajoutées dans la liste des attributions :

- Association théâtrale des vrais faux
- Ecole du chat
- Yoga
- Zumba

Est sortie de la liste la maison d'accueil des familles et des patients.

La subvention pour l'association des parents d'élèves a augmenté.

La subvention du comité de jumelage dépendra de leur activité et celle du judo club des Petites Loges dépendra de l'inscription d'enfants de verzy au club.

Le conseil municipal a validé les comptes administratifs et l'affectation du résultat est acceptée à l'unanimité.

II. Vote taux d'imposition des taxes direct locales :

Les taux de référence utilisés seront les mêmes qu'en 2019 :

Taxe foncière bâti 14,68

Taxe foncière non bâti 14,73

Soit un produit fiscal attendu de 229.969,00 €

La commune percevra également un produit fiscal de taxe d'habitation de 266.209,00 €.

Le total perçu (allocations compensatrices incluses) est de 522.794,00 €

Le conseil municipal prend délibération à l'unanimité en faveur des taux taxe foncière bâti et non bâti.

III. Budget 2020 :

Présentation par M. Christophe Corbeaux des dépenses et recettes d'investissement et des dépenses et recettes de fonctionnement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1.884.544 €, la section d'investissement s'équilibre à 1.163.420 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget 2020

IV. Vente de l'ancienne école maternelle :

Délibération unanime, la vente est suspendue.

Les membres du conseil expriment la volonté de conserver ce bâtiment afin d'étudier plusieurs projets.

V. Divers :

Demande écrite de Laurine Mouligneaux, gérante du petit meslier, reçue à la mairie portant sur :

- La récupération du jardin précisé dans le bail, actuellement à disposition de Madame Petit.

Le conseil accepte de mettre le jardin à disposition, du petit meslier. En contrepartie, Laurine Mouligneaux devra limiter les nuisances sonores par ses propres moyens. De plus, aucun travaux d'aménagement du jardin ne sera pris en charge par la mairie de Verzy.

- La finalisation des travaux : installation de plaque LED

Le conseil accepte de finaliser l'installation.

- Demande d'exonération de loyers durant la fermeture liée au COVID

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser la suspension des loyers, de proposer un échelonnement des loyers de mars 2020 à juillet 2021, de demander l'établissement d'un échéancier au Comptable Public du Centre des Finances publiques Reims Banlieue Bourgogne.

Le comité des fêtes souhaite mener une action en faveur des commerces du village.

Prochaine réunion prévue le 07/07/2020 à 18h30.

La séance est clôturée à 23h45 le 30/06/2020.